

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 29 novembre 2016

Lieu : Mairie de Frasne - 20 h.

Votants :

Bannans	Claude Dussouillez	X
	Louis Girod	X
Bonnevaux	Monique Brulport	X
	Jean-Louis Néault	Pouvoir à Monique Brulport
Boujailles	Gérard Paulin	X
	Fabrice Picard	Pouvoir à Gérard Paulin
Bouverans	Rémi Débois	X
	Cyril Valion	X
Bulle	Michel Gresset	X
	Dominique Ménétrier	X
Courvières	Yannick Fabre	X
	Eric Liégeon	X
Dompierre les Tilleuls	Michel Beuque	X
	Jean-Claude Trouttet	X

Frasne	Philippe Alpy	X
	Isabelle Elisabeth	Pouvoir à Hélène Poulin
	Maud Franey-Saillard	X
	Hélène Poulin	X
	Guy Perrin	X
	Bruno Trouttet	X
	Denis Vallet	X
La Rivière Drugeon	Hervé Claudet	X
	Christian Vallet	X
	Yannick Vuittenez	X
Vaux et Chantegrue	Pascal Lanquetin	X
	Pierre Nicod	X
	Xavier Vionnet	X

Secrétaire de séance : Yannick Fabre

Ordre du jour :

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 OCTOBRE 2016**
- **ADMINISTRATION GENERALE**
 - Renouvellement du contrat à durée déterminée de Thibaut Van Rijswijk
 - Information sur le recrutement de Mylène Garanto pour 6 mois
 - Modalités de remboursement à la commune de Frasne des frais d'affranchissement et de consommables à compter du 1.1.2017
- **FINANCES**
 - Budget principal : décision modificative n° 5
 - Budget annexe Bâtiment-Relais : décision modificative n° 2
 - Information sur emprunt pour la ZAE
 - Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne
 - Annulation facture contrôle de branchement sur exercice 2013
- **ASSAINISSEMENT**
 - Compte-rendu de la commission du 2 et du 28 novembre.
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire**
 - Prix de vente du chazal situé à Dompierre Les Tilleuls
 - ZAE : vente du lot 29 à la SCI EM (Sarl Houtaud Sécurité)
 - ZAE : vente du lot 20 à la SCI METIS (Electricité Guyon Villemagne)
 - PLUi : rappel des délais, création d'une commission ad hoc et vice-présidence
- **CULTURE – COMMUNICATION**
 - Point sur Musicart's
 - Compte-rendu de la commission du 19 octobre
- **SPORT JEUNESSE SOLIDARITÉ**
 - Intervention de l'éducateur sportif dans les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)
- **RNR de FRASNE-BOUVERANS : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**
 - Demande de subvention à la Région pour la gestion de l'année 2017
- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

M. Philippe ALPY, maire de Frasne, accueille l'assemblée et donne la parole au président qui ouvre la séance.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 OCTOBRE 2016

Sans observations, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte-rendu du 25 octobre.

2) - ADMINISTRATION GENERALE

2.1. Renouveaulement du contrat de travail de Mr Thibaut Van Rijswijk (délibération n° 79)

Le Président rappelle que dans le cadre de la désignation de la CFD, par la Région, comme gestionnaire officiel de la RNR en avril 2015, Mr Van Rijswijk a été recruté pour le volet touristique (10.50 h), conjointement avec le SMMAHAD pour le volet environnemental (24.50 h).

Le SMMAHAD a délibéré favorablement le 21 septembre pour renouveler son contrat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 au grade technicien principal 1^{ère} classe – échelon 5.

Ce poste étant indispensable aux engagements pris auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, la CFD a fait une déclaration de vacance de poste le 5 octobre sous le n° 2016-2020.

En l'absence de candidatures statutaires au grade de technicien correspondant au profil du poste, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de renouveler le contrat de Mr Van Rijswijk à compter du 1^{ER} janvier 2017 pour un an, au grade de technicien principal 1^{ère} classe - 5^è échelon.

2.2. Information sur le recrutement de Mme Mylène Garanto pour 6 mois

Le Président et les vice-présidents se sont réunis le 26 octobre pour étudier le problème de surcharge de travail de Mme Laurence Lyonnais.

Mylène Garanto qui a remplacé Mme L. Martin Fournier pendant 8.5 mois et en recherche d'emploi, a accepté la proposition de seconder Laurence Lyonnais sur tous les dossiers notamment tourisme, contrat de ruralité, et communication ainsi que selon les besoins ponctuels, cette dernière se consacrant essentiellement pour l'instant aux dossiers Maison de Santé, Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne - Bouverans et Musicart's.

Au titre de la délégation accordée au Président pour effectuer des recrutements dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, celle-ci prendra ses fonctions du 21 novembre au 31 mai 2017 aux mêmes conditions salariales que précédemment.

Suite à la remarque de Mr JC Trouttet sur l'effectif croissant de la CFD, P. Alpy souligne l'importance de se doter d'une l'ingénierie territoriale compétente, vu la complexité des dossiers à mettre en œuvre pour être éligible aux soutiens financiers de l'Etat et de l'Europe notamment.

2.3. Modalités de remboursement à la commune de Frasne des frais d'affranchissements et de consommables à partir du 1er janvier 2017 (délibération n°80)

Le Président rappelle que la machine à affranchir appartenant à la commune de Frasne est utilisée également par la CFD et le SMMAHAD.

Il convient de revoir la clé de répartition calculée en 2012 sur la consommation de chacun, et qui est appliquée aux consommables et à la location de la machine.

Ainsi, la commune facturera annuellement sur présentation des justificatifs, les frais d'affranchissement selon la consommation réelle et les frais de location de machine et consommables selon la répartition suivante : 50 % à la commune - 35 % à la CFD - 15 % au SMMAHAD.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide ces modalités de remboursement.

3) - FINANCES

3.1. Budget principal : décision modificative n° 5

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à virer 15 000 € du compte 022 « dépenses imprévues » au chapitre 012 « charges de personnel ».

3.2. Budget Bâtiment-Relais Les Vaudins : décision modificative n° 2

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à ouvrir des crédits pour 225 € en dépense au compte n° 611 « prestation de service » et en recette au compte n° 7788 correspondant à la participation au déficit de la commune de Frasne.

3.3. Information sur emprunts pour la ZAE

Le Président rappelle qu'un premier crédit-relais de 2.5 M€ a été contracté auprès de la BPFC pour 2 ans, avec dernière échéance le 28.11.2015. C'est un emprunt à taux variable qui permet des remboursements partiels anticipés à mesure de la vente des parcelles de la ZAE.

Prolongé d'un an, il arrive à échéance le 28.11.2016, soit un remboursement du capital + dernière échéance des intérêts = 2 507 512.50 €. Pour ne pas décaisser d'argent, ce crédit-relais a été renouvelé aux mêmes conditions, pour une année.

Parallèlement, au titre de la délégation partielle accordée au Président, un emprunt de 3 ans a été conclu auprès du Crédit Agricole pour 1 M €, à taux variable, donc sans pénalités pour remboursement anticipé. Le remboursement partiel du crédit-relais sera complété par un emprunt souscrit à la Caisse d'Epargne dont les caractéristiques seront présentées au conseil communautaire du 20 décembre.

Résumé du montage financier :

- Crédit-relais 1 an de 2.5 M € à la BPFC
- Emprunt 3 ans de 1 M € au Crédit Agricole pour rembourser une partie du crédit-relais
- Emprunt court terme de 1.5 M € à la Caisse d'Epargne pour rembourser le solde du crédit-relais (1.5 M €).

3.4. Ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne (délibération n°81)

La ligne de trésorerie de 500 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Epargne (délibération du 27/10/2015) est arrivée à échéance le 24 novembre.

Il est proposé de la renouveler pour un an auprès de la Caisse d'Epargne pour 500 000 €, au taux T4M + marge de 0.90 % - commission d'engagement de 0.10 %, soit 500 €.

Pour information, le taux T4M (*Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire*) est à -0.346 % au 14.11.2016.

La ligne de trésorerie sera activée en janvier 2017.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président à signer le contrat à intervenir aux conditions précitées.

3.5. Annulation d'une facture pour contrôle de branchement sur exercice 2013 (délibération n°82)

En 2013, une facture pour contrôle de branchement au réseau d'assainissement communal a été émise à tort au nom de Monsieur Serge RAMAGE pour un montant de 70 € HT soit 83.72 € TTC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide l'annulation de cette facture.

4) - ASSAINISSEMENT

4.1. Compte-rendu de commission

Mr Gérard Paulin fait part des observations suivantes :

- Le volume facturé a baissé de 9.5 % par rapport à 2015, ce qui entraîne une baisse des recettes. Un travail d'analyse précis devra être effectué pour comprendre les raisons de cette baisse ;
- Baisse de la prime d'épuration calculée par l'Agence de l'Eau sur les volumes rejetés dans le milieu naturel, de 67 000 € en 2015 à 40 000 € en 2016 ; l'Agence de l'Eau a modifié ses conditions d'attribution de la prime, qui jusqu'en 2015, était dépendante du rendement des stations d'épuration. Depuis 2016, la première conditions est toujours valable à laquelle s'ajoute le rejet dans le milieu naturel. C'est pourquoi la prime d'épuration a diminué.

C'est la raison pour laquelle la commission propose d'augmenter la part fixe de 20 à 25 € et la part variable de 0.85 € à 0.90 € le m³.

- A la consommation d'eau de mai 2017 à avril 2018 pour le Syndicat des Eaux + 3 communes → encaissement en 2018
- A la consommation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 pour Bannans → encaissement en 2018

Cette proposition sera soumise au vote du conseil communautaire du 20 décembre.

A l'heure actuelle, les prix appliqués par les 10 communes au titre de l'assainissement communal varie de 1.28 € à 2.50 € / m³ et la part fixe de 4 € à 50 €. Ces disparités peuvent être lissées sur 10 ans dans le cadre du transfert de la compétence.

Bien que prévue au 1^{er} janvier 2020, P. Alpy pense qu'il faudrait être prêt dès le 1^{er} janvier 2019. Il demande également un recensement des récupérateurs d'eau.

5) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1. Prix de vente du chazal situé à Dompierre les Tilleuls (*délibération n° 83*)

Le Président rappelle la demande depuis novembre 2015 de Monsieur Anthony Montrichard domicilié à Dompierre-les-Tilleuls, d'acquérir l'ensemble parcellaire appartenant à la CFD, situé au lieu-dit Amont la Chapelle sur la commune de Dompierre-les-Tilleuls, et dont le détail est donné ci-dessous :

- parcelles non bâties cadastrées ZN 52 (1 005 m²), ZN 54 (3 783 m²), ZN 68 (1 628 m²) et ZN 69 (4 526 m²),
- fondations de l'ancienne ferme Richard, avec fosses et restes de murs.

Monsieur Montrichard souhaite y développer une activité équestre.

Afin de lever les conditions suspensives du certificat d'urbanisme obtenu le 23 octobre 2015, conditions en lien avec l'obtention du statut agricole, il est proposé de signer un compromis de vente.

Une estimation par France Domaines a été réalisée le 27 avril 2016 et valide le prix à 6 771,60 € HT l'ensemble parcellaire désigné ci-dessus.

Toutefois, compte-tenu des coûts d'acquisition de l'ensemble parcellaire pour la CFD en 2009 ainsi que du coût de démantèlement du bâtiment transversal en 2016, le montant total de la vente est proposé à 43 000 €.

Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- d'approuver la vente de l'ensemble parcellaire désigné ci-dessus à Monsieur Anthony Montrichard, au prix forfaitaire de 43 000 €,
- d'autoriser le Président à signer le compromis de vente,
- de mandater le Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision et procéder à la signature de l'acte de vente.

5.2. ZAE : vente du lot n° 29 au profit de la SCI EM (*délibération n° 84*)

Le Président rappelle la délibération n°2015-12-75 du 15 décembre 2015, approuvant la vente du lot n°29 de la ZAE intercommunale de Bulle au profit de la « SARL Houtaud Sécurité ».

Compte-tenu du changement de statut de l'entreprise se portant acquéreuse du lot n°29, il convient de délibérer à nouveau.

De ce fait, la société « SARL Houtaud Sécurité », 6B Rue de la Vie à Labergement du Navois, SIRET n°794157388, spécialisée en prestation de services en sécurité et vente d'extincteurs et matériels annexes, a confirmé son intérêt pour l'acquisition du lot n°29 désignés ci-dessous, à travers la « SCI EM», 6 rue de la Vie à Labergement du Navois, SIREN n°823301452,

Section AB - parcelle n° 195 – bande vitrine petit lot n°29
Surface : 1 119 m²

Une estimation par France Domaines a été réalisée le 11 juillet 2016. Elle valide le prix à 23,50 € HT le m² et le forfait de 10 000 € par lot.

Ainsi, le prix de vente total est de 36 296,50 € HT, avec une TVA à la marge appliquée, soit un montant total de la vente de 42 428 € TTC.

Le contrat de réservation de ce lot n°29 signé le 23 juillet 2015 a été validé avec le versement des arrhes pour un montant de 3 000 €.

Les frais de géomètre font partie de la prestation demandée par la CFD au cabinet Petite. Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- d'approuver la vente du lot n°29 à la société « SCI EM » dans les conditions précitées,
- d'approuver le procès-verbal de mesurage et d'estimation dressé par le géomètre susnommé,
- de mandater le président de la Communauté de Communes pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente.

5.3. ZAE : vente du lot n° 20 au profit de la SCI METIS (*délibération n° 85*)

La société « Electricité Guyon Villemagne », 101 rue des Artisans à Doubs spécialisée en travaux d'installation électrique, a confirmé son intérêt pour l'acquisition du lot n° 20 désignés ci-dessous, à travers la « SCI METIS ».

Section AB - parcelle n° 221 – bande retrait lot n°20
Surface : 4 248 m²

Une estimation par France Domaines a été réalisée le 11 juillet 2016. Elle valide le prix à 18.50 € HT le m² pour ce lot et le forfait fixe de raccordement aux réseaux de 10 000 € par lot.

Ainsi, le prix de vente total est de 88 588 € HT, avec une TVA à la marge appliquée, soit un montant total de la vente de 102 482,40 € TTC.

Le contrat de réservation de ce lot n°20 signé le 29 août 2016 a été validé avec le versement des arrhes pour un montant de 4 429 €.

Les frais de géomètre font partie de la prestation demandée par la CFD au cabinet Petite. Les frais notariaux sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- d'approuver la vente du lot n°20 à la société « SCI METIS » dans les conditions précitées,
- d'approuver le procès-verbal de mesurage et d'estimation dressé par le géomètre susnommé,
- de mandater le président de la Communauté de Communes pour accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente.

Pour ce qui concerne le déneigement, Mr Michel Gresset indique que suite à la consultation des prestataires qui interviennent à Bulle, Bannans et La Rivière Dugeon, c'est l'entreprise IOTTI Frères qui a été retenue au prix de 25 € le passage.

5.4. PLUi

➤ Rappel des délais

Le bureau s'est réuni le 3 octobre 2016 afin de préparer la rédaction des documents de consultation pour le recrutement du bureau d'études pour l'élaboration du PLUi. Ces documents ont été validés par le bureau du 15 novembre 2016 et sont en cours de finalisation (demande d'avis DDT).

Les échéances proposées sont les suivantes :

- Décembre 2016 : lancement de la consultation pour le recrutement du bureau d'étude
- 13 février 2017 : délai de réception des offres et commission d'examen des offres
- 23 février 2017 (sous réserve de la prise de compétence) : CAO d'attribution du marché

Concernant la prise de compétence PLUi, les échéances proposées et optimistes sont les suivantes :

- Dès le 27 décembre 2016 et au plus tôt : délibération des communes pour approuver le transfert de la compétence à la CFD
- Conseil communautaire de janvier 2017 : délibération pour approuver le transfert de la compétence à la CFD
- Attente de l'arrêté du préfet intégrant la compétence PLUi dans les statuts de la CFD
- Conseil communautaire de février 2017 : si la compétence est effective, délibération de prescription du PLUi + délibération validant le bureau d'études retenu.

➤ Création d'une commission ad hoc et vice-présidence

Dans un souci de collaboration partagée, le bureau propose les instances de gouvernance et de pilotage du PLUi suivantes :

- Commission PLUi : composée de 2 élus par commune (dont le maire), elle se réunira régulièrement et sera chargée d'assurer le pilotage général du dossier.
- Comité technique PLUi : composé du Vice-Président délégué au PLUi et d'élus de la commission PLUi, il sera chargé d'assurer le suivi technique et administratif du dossier. Ce comité se chargera des rencontres avec les Personnes Publiques Associées (PPA).
- Des groupes de travail thématiques (lors du diagnostic) et territoriaux (lors du zonage) seront constitués en temps voulu.

En cas de besoin, le bureau de la CFD pourra être amené à arbitrer certaines décisions.

Le conseil communautaire sera amené à délibérer à chaque étape réglementaire obligatoire. Toutefois, des points réguliers d'avancement seront évoqués en séance.

Par ailleurs, au vu de l'ampleur du dossier, le bureau propose la nomination d'un nouveau Vice-Président délégué au PLUi, avec une indemnité partagée avec un autre Vice-Président en fonction.

Xavier Vionnet se porte candidat. Ce point sera soumis au vote du conseil communautaire du 20 décembre.

Pour information, Laëtitia Martin Fournier sera l'agent chargé du pilotage technique et administratif du dossier à la CFD, en collaboration avec le Vice-Président désigné et le bureau d'études retenu.

Le conseil communautaire donne un avis favorable à ces propositions.

Composition de la commission :

BANNANS	Claude Dussouillez et Louis Girod
BONNEVAUX	Jean-Louis Néault et Monique Brulport
BOUJAILLES	Gérard Paulin et Fabrice Lonchamp
BOUVERANS	Rémi Débois et Cyril Valion
BULLE	Dominique Ménétrier et Michel Gresset
COURVIERES	Eric Liégeon et Yannick Fabre
DOMPIERRE LES TILLEULS	Michel Beuque et Jean-Claude Trouttet
FRASNE	Bruno Trouttet et Jean-Pierre Vuitton
LA RIVIERE DRUGEON	Christian Vallet et Yannick Vuittenez
VAUX ET CHANTEGRUE	Xavier Vionnet et Pascal Lanquetin

6) - CULTURE – COMMUNICATION

6.1. Point sur Musicart's

Mr Dominique Ménétrier donne les informations suivantes :

Conseil d'administration du 31 octobre : suite à la démission d'une partie du CA le 21 octobre dernier, un nouveau Bureau a été élu :

- Présidente : Nathalie Goguely (CCA 800) ; Vice-Présidente : Joëlle Paulin (CFD) ;
- Trésorière : Laurence Lyonnais (CFD) ; Trésorier adjoint : Gabriel Cordier (CCA 800) ;
- Secrétaire : Jean-Pierre Gürtner (CCA 800) ; Secrétaire adjoint : Bernard Girard (CFD)

Au cours de cette réunion, des explications ont été demandées au directeur au sujet de la situation financière de l'association, de son fonctionnement. Le point sur le travail de direction a été fait.

Conseil d'administration du 10 novembre à Levier :

En présence du directeur, le point sur les inscriptions et les mouvements de personnel a été fait.

Celui-ci s'est expliqué sur tout ce qui lui est reproché ; le Président de la CFD l'a mis en garde par rapport à la fiche du poste à respecter.

Les orientations et missions précises ont été données au directeur, à travers 14 points précis et détaillés. Une nouvelle réunion est prévue le 16 novembre à Frasne pour finaliser ses missions.

Samedi 19 novembre : lettre en recommandé avec AR du directeur à la Présidente pour lui annoncer sa démission, avouant ainsi les limites de ses compétences.

L'association va lancer un recrutement rapidement.

6.2. Compte-rendu de la commission du 19 octobre

- Newsletter : rédigée par A. Dumont chaque mois depuis le mois de juin ; les 526 abonnés en sont satisfaits ;
- Site internet : 17 288 visites sur 9 mois, soit une moyenne de 47 visites par jour. 21 % des internautes arrivent sur le site via les réseaux sociaux et notamment Facebook ;
- CFD Infos : prochaine parution en juin afin de ne pas faire doublon avec le bilan CFD intégré dans les bulletins municipaux.
- Edition d'un plan touristique sous forme de régie publicitaire. Ce point sera étudié en Bureau ;
- Médiathèque :
 - communication : supports habituels sur marque-page, flyers, page Facebook et nouveau support pour les ateliers d'éveil (distribution en séance).

- « Semaine Bleue » : bilan positif avec 11 animations proposées et 6 ateliers informatiques soit 148 participations des 80 personnes inscrites. Les bénévoles, associations, CPIE, élus, agents CFD et la commune de Vaux et Chantegrue sont remerciés pour leur contribution.
Vu le succès des ateliers informatiques, ils seront à nouveau mis en place en janvier et animés par Mr Goisset, bénévole à l'association Familles Rurales Frasne-Dompierre les Tilleuls.
- Animations régulières :
 - ✚ ateliers d'éveil pour les 6-18 mois et 18 mois – 3 ans
 - ✚ Accueil de classes de novembre à mai
 - ✚ Accueil de loisirs 6 fois / an avec l'AFR Frasne-Dompierre les Tilleuls
 - ✚ Ateliers d'éveil 6 fois / an avec la halte garderie « Boule de neige »
 - ✚ Histoires pour p'tites oreilles 2 fois par mois le mercredi et le samedi pour les 3-6 ans et 7-10 ans.
 - ✚ Séance « jeux de société » à chaque vacances scolaires, pour les ados.
- Spectacles : à Vaux et Chantegrue le 18.11 et à Courvières le 14.12 à 17 h suivi d'un goûter de Noël.
- ACI de l'Eau Vive : bilan très positif du festival de l'Eau vive avec plus de 1 700 spectateurs. Il faut souligner le dynamisme de l'association qui compte 30 bénévoles représentant les 10 villages de la CFD. Un spectacle pour enfants a été organisé à Frasne le 13 novembre.

La bibliothèque de Dompierre les Tilleuls est désormais fermée tandis que celle de Boujailles a rouvert.

Mr Dominique Ménétrier souligne le dynamisme de la médiathèque grâce à l'investissement de Mesdames Blandine Staszak, Adeline Dumont et également des bénévoles.

7) - **SPORT – JEUNESSE – SOLIDARITE**

7.1. **Intervention de l'éducateur sportif dans les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) (délibération n° 86)**

Le Président rappelle que lors de la redéfinition du poste d'éducateur sportif, la possibilité de répondre à des demandes d'intervention pour des temps périscolaires avait été évoquée.

La Communauté de communes ayant été saisie d'une demande en ce sens par l'association Familles Rurales pour le printemps 2017, il apparaît utile de fixer une règle de fonctionnement :

Sous réserve de l'emploi du temps de l'éducateur sportif et de la concordance des demandes avec ses compétences, ces interventions pourront être mises en place suivant une convention établie avec les structures demandeuses, pour un montant de 21 € de l'heure (comprenant assurances, kilomètres, salaires et charges, frais de gestion).

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord aux conditions énoncées.

8) - **Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne – Bouverans**

8.1. **Demande de subvention auprès de la Région pour la gestion de l'année 2017 (délibération n° 87)**

Le Président indique que dans le cadre de la préparation du budget et de sa présentation à la Région Bourgogne Franche-Comté, il convient de solliciter auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté une autorisation de démarrage anticipé sur les actions nécessaires en 2017 pour assurer la continuité des missions prévues par la Convention de gestion.

Ces actions concernent notamment :

- Le poste de Technicien Garde Animateur sur 12 mois ainsi que les postes de conservatrices et pour un total de 1.2 ETP ainsi qu'un emploi saisonnier pour l'été.
- Les actions de valorisation et d'ouverture au public de la RNR : entretien et maintenance du chalet d'accueil, entretien et la remise en état des sentiers de découverte et renouvellement de la signalétique, animations et visites de groupe et individuels des tourbières ainsi que les documents de promotion.
- Les investissements pour le fonctionnement et la valorisation de la RNR : achat de matériel dont un véhicule électrique à partager entre la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne - Bouverans et la Réserve Naturelle Régionale de la Seigne des Barbouillons.
- Les actions de gestion environnementale et de surveillance pour la partie « gestion des milieux naturels » (*prestation de service confiée au SMMAH, Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs*) : suivis scientifiques dans la poursuite du programme 2016, missions de conservation, de

surveillance (dont la convention avec l'ONF pour la surveillance estivale) et de gestion nécessaires.

- Les compléments de mission d'accompagnement technique pour la rédaction du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne - Bouverans qui sera proposé en avril 2017.
- La participation de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne - Bouverans au réseau Réserves Naturelles de France ainsi que la formation d'agent assermenté du technicien et son équipement professionnel.

Pour 2017, l'ensemble des actions de ce programme et les frais de personnel pour la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne - Bouverans sont estimés à 85 000 €. Ces montants seront affinés dans le cadre des échanges avec la Région, de l'élaboration budgétaire de la CFD et sous réserve des crédits affectés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Autorise le Président à solliciter une autorisation de démarrage anticipé sur les actions nécessaires en 2017 pour assurer la continuité des missions prévues par la Convention de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne – Bouverans
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention en investissement et fonctionnement correspondant au programme prévisionnel annuel 2017 pour un montant évalué à 85 000 € et à solliciter l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 80%.

9) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

9.1. Convention de mise à disposition de terrains au SMMAHD (délibération n° 88)

Dans le cadre de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » que la CFD a subdéléguée au SMMAHD (*Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques du Haut-Doubs*), celui-ci conduit des opérations de gestion conservatoire en vue de la restauration et de la préservation de la qualité écologiques de ces milieux.

A ce titre, une convention de mise à disposition à titre gratuit des terrains concernés doit être établie pour les terrains suivants :

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Surface
Bannans	L'Isle Coulon	ZL	27	01ha33a90ca
Bannans	En Fichelin	ZI	61	01ha02a50ca
Bannans	Pré Coulon	D	198	02ha71a85ca
Bonnevaux	Les Varots et Grand commun	A	44	00ha17a40ca
Bonnevaux	Le Varot	A	80	00ha49a95ca
Houtaud	L'Oie communaux	ZD	5	04ha73a80ca
Houtaud	Amont la Prévôte	ZH	5	00ha46a20ca
les Granges-Narboz	Ile Bayet	A	9	02ha76a57ca
les Granges-Narboz	Mont de Voyon	A	487	02ha13a14ca
les Granges-Narboz	Ile Bayet	A	8	01ha04a10ca
les Granges-Narboz	Mont de Voyon	A	6	02ha36a20ca
les Granges-Narboz	L'illon	A	461	00ha37a20ca
les Granges-Narboz	Prés Jean Gredo	A	454	02ha13a90ca
Vaux-et-Chantegrue	Goutte d'or	B	108	00ha51a10ca
Vaux-et-Chantegrue	Goutte d'Or	B	114	00ha13a40ca
Vaux-et-Chantegrue	Goutte d'Or	B	118	00ha03a60ca
Vaux-et-Chantegrue	La Chausenotte	B	390	00ha78a60ca

Après avoir pris connaissance des termes de convention, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, donne son accord sur les modalités de mise à disposition et autorise le Président à signer la convention avec le SMMAHD.

9.2. Régie de la Haute Joux

Le Président rappelle le fonctionnement actuel : la Régie Haute-Joux est l'émanation du SIDANEP (*Syndicat mixte de Développement et d'Aménagement du Pays de Nozeroy et des Planches en Montagne*) et de la Communauté de communes Frasne Dugeon.

Elle fonctionne avec un conseil d'exploitation composé de 12 membres élus : 6 membres pour la CFD et 6 pour le SIDANEP.

Le SIDANEP est lui-même l'émanation de deux communautés de communes : celle de Nozeroy et celle de Champagnole.

En raison de la fusion de ces deux collectivités le 1^{er} janvier 2017, le SIDANEP n'a plus lieu d'être dès cette date.

La Régie Haute-Joux verra donc la composition de son conseil d'exploitation changer, puisqu'elle dépendra de la nouvelle communauté de communes qui élira 6 membres en remplacement des élus du SIDANEP, tandis que les membres élus par la CFD resteront les mêmes.

Parmi le futur conseil d'exploitation de la Régie, 3 élus actuels du SIDANEP ne siégeront pas au nouveau conseil communautaire issu de la fusion, ce qui pose problème eu égard à leurs responsabilités actuelles au sein de la Régie.

La préfecture du Jura, qui s'est reportée aux statuts de la Régie, a indiqué qu'il était toutefois possible de nommer 3 personnes qualifiées avec voix délibérative, à condition d'être conseiller municipal.

Les 3 élus concernés du SIDANEP remplissant cette condition, ils pourront siéger au conseil d'exploitation de la Régie qui comprendrait alors 15 membres, dont 6 CFD et 9 de la CC de Champagnole.

Ainsi, la CFD pourra désigner 3 personnes qualifiées sous condition d'être conseiller municipal. Ce qui porterait le conseil d'exploitation à 18 membres.

Ce point sera étudié prochainement.

9.3. Restructuration du collège Emile Laroue à Frasne

Le Président rend compte de la réunion qui s'est tenue au collège le 29 novembre, à l'initiative du Département. Les travaux, estimés à 9 millions € dont 1.5 million pour l'informatisation, débuteront au 3^e trimestre 2018 et dureront 2 à 3 ans.

Dans le projet du Département, il est prévu une salle de sport au sol. Quid d'une salle de sport avec ballon ?

Mr Philippe Alpy rappelle que la commune de Frasne met gratuitement à disposition ses salles de sport, ce qui est une exception dans le département et indique que cette question sera à traiter prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Frasne.

Le Président,
Claude DUSSOUILLEZ

